

Classe 8.--3 Prix.

Pour les meilleurs 2 arpens de Maïs (Blé-d'Inde.)
 Pour les meilleurs 2 arpens de Maïs ensuite.
 Pour le meilleur do do

Classe 9.--5 Prix.

Pour les meilleurs 5 arpens de Patates.
 Pour les meilleurs 5 arpens de Patates ensuite.
 Pour les meilleurs 4 do do
 Pour les meilleurs 4 do do ensuite.
 Pour les meilleurs 3 do do

Classe 10.--5 Prix.

Pour les meilleurs 4 arpens de prairie neuve, Mil et Trèfle.
 Pour les meilleurs 4 arpens ensuite do do do
 Pour les meilleurs 3 do do do do do
 Pour les meilleurs 3 do ensuite do do do
 Pour les meilleurs 2 do do do do

Classe 11.--3 Prix.

Pour le meilleur arpent de Carottes.
 Pour le meilleur demi-arpent do
 Pour le meilleur 1/2 do do ensuite.

Classe 12.--3 Prix.

Pour le meilleur arpent de Navets.
 Pour le meilleur 1/2 do do
 Pour le meilleur 1/2 do do ensuite.

Classe 13.--3 Prix.

Pour le meilleur arpent de Betteraves Champêtres (Mangel Wurzel.)
 Pour le meilleur 1/2 do do do
 Pour le meilleur 1/2 do ensuite do do

Les personnes qui se proposent de concourir dans les classes ci-dessus nommées sont priés d'en donner avis au Secrétaire, le, ou avant le 29 Juin prochain, autrement, il ne leur sera pas permis de concourir.

ANIMAUX.

CHEVAUX.

Concours ouvert à tous les Compétiteurs.

- Classe 14—Pour des Chevaux Canadiens âgés, 5 prix.
- Classe 15—Pour des Jumens avec leurs Poulains, 5 prix.
- Classe 16—Pour des Chevaux Entiers au-dessous de 4 ans,—5 prix.
- Classe 17—Pour des Chevaux Entiers au-dessous de 3 ans,—3 prix.

BETES À CORNES.

Concours ouvert aux Canadiens-Français seulement.

- Classe 18—Pour Taureaux âgés, 5 prix.
- Classe 19—Pour Taureaux au-dessous de 3 ans, 5 prix.
- Classe 20—Pour Taureaux au-dessous de 2 ans, 5 prix.
- Classe 21—Pour Vaches Laitières, 5 prix.
- Classe 22—Pour Genisses au-dessous de 3 ans, 5 prix.
- Classe 23—Pour Genisses au-dessous de 2 ans, 5 prix.

Ouvert aux Canadiens-Breton, avec liberté aux Canadiens-Français de concourir.

- Classe 24—Pour Taureaux âgés, 5 prix.
- Classe 25—Pour Taureaux au-dessous de 3 ans, 5 prix.
- Classe 26—Pour Taureaux au-dessous de 2 ans, 5 prix.
- Classe 27—Pour Vaches Laitières, 5 prix.
- Classe 28—Pour Genisses au-dessous de 3 ans, 5 prix.
- Classe 29—Pour Genisses au-dessous de 2 ans, 5 prix.

MOUTONS.

Concours ouvert aux Canadiens-Français seulement.

- Classe 30—Pour Béliers âgés, 5 prix.
- Classe 31—Pour Béliers d'un an, 5 prix.
- Classe 32—Pour 3 Brebis âgées, 5 prix.
- Classe 33—Pour 3 Brebis d'un an, 5 prix.

Ouvert aux Canadiens-Bretons, avec liberté aux Canadiens-Français de concourir.

- Classe 34—Pour Béliers âgés, 5 prix.
- Classe 35—Pour Béliers d'un an, 5 prix.
- Classe 36—Pour 3 Brebis âgées, 5 prix.
- Classe 37—Pour 3 Brebis d'un an, 5 prix.

COCHONS.

Concours ouvert à tous les Compétiteurs.

- Classe 38—Pour Verrats âgés, 3 prix.
- Classe 39—Pour Verrats au-dessous de 4 mois, 2 prix.
- Classe 40—Pour Truies, 5 prix.

BEURRE ET FROMAGE.

Concours ouvert aux Canadiens-Français seulement.

- Classe 41—Pour Tinettes de Beurre, ne pesant pas moins de 30lbs, 5 prix.
- Classe 42—Pour trois Fromages, ne pesant pas moins de 12lbs., chacun, 3 prix.

Ouvert aux Canadiens-Bretons, avec liberté aux Canadiens-Français de concourir.

- Classe 43—Pour Tinettes de Beurre, ne pesant pas moins de 30lbs., 5 prix.
- Classe 44—Pour trois Fromages, ne pesant pas moins de 12lbs., chacun, 3 prix.

MANUFACTURES DOMESTIQUES.

Concours ouvert à tous les Compétiteurs.

- Classe 45—Pour pièces d'Etoffe du Pays, faite dans ce Comté, et prête pour usage, pas moins de 12 verges, 5 prix.
- Classe 46—Pour pièces de Flanelle faite dans ce Comté, cette année, pas moins de 12 verges, 5 prix.
- Classe 47—Pour pièces de Toile faite dans ce Comté, cette année, pas moins de 12 verges, 5 prix.
- Classe 48—Pour pièces d'Etoffe Manufacturée, faites dans ce Comté, de pas moins de 12 verges, 3 prix.
- Classe 49—Pour 15 lbs. de Sucre d'Erable fait par le concurrent, cette année, 5 prix.

UNE PARTIE DE LABOUR, avec CHARRUES ANGLAISES, aura lieu sur la terre de M. T. MASON, STE-ROSE, le MARDI, 13 d'OCTOBRE, 1853, à DIX heures de l'avant-midi, et les prix suivants seront adjugés.

LES SILONS DOIVENT ÊTRE DE 8 1/2 POUCES SUR 5 1/2 POUCES.

PREMIERE CLASSE.

Concours ouvert aux Canadiens-Français seulement.

CINQ PRIX.

Tous ceux qui auront obtenu les premiers prix dans cette classe ne pourront plus concourir, si ce n'est dans la classe Anglaise.

SECONDE CLASSE,

Ouverte aux Canadiens-Bretons, avec liberté aux Canadiens-Français de concourir.

CINQ PRIX.

Tous ceux qui auront obtenu le premier prix dans cette classe, deux ans, ne pourront plus concourir.

CLASSE DES JEUNES GENS.

Concours ouvert à tous les Jeunes Hommes âgés de moins de vingt ans.

CINQ PRIX.

Les jeunes gens qui auront obtenu le premier prix dans cette classe n'y pourront plus concourir, mais ils devront entrer dans la classe des Adultes.

N. B. Le Labour fait de la meilleure manière et le plus promptement dans les classes ci-dessus, aura droit aux prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

1. Aucun souscripteur ne pourra concourir à moins que sa souscription n'ait été payée avant le 1er de Septembre.
2. Il ne sera accordé de prix à personne, si ce n'est à des agriculteurs pratiques, ou à des particuliers possédant et cultivant des fermes, excepté les propriétaires de chevaux de haras.
3. Personne ne recevra plus d'un prix dans la même classe.
4. Tous les animaux mâles mis au concours devront avoir été tenus dans le Comté six mois au moins avant toute Exposition, et tous Etalons et Taureaux pour lesquels il aura été reçu des prix devront demeurer dans le Comté jusqu'au mois d'Août et durant ce mois, les Béliers jusqu'au 1er de Janvier, et les Verrats jusqu'au 1er de Mars qui suivra la dite Exposition, et chaque concurrent devra donner caution, que dans le cas où l'animal serait rendu pour être mené hors du Comté avant cette époque, il remettra, à demande, à la Société le montant du prix qu'il aura obtenu.
5. Il a été fait des classes séparées pour les Fermes bien administrées, les Bêtes à Cornes, les Moutons, le Beurre, le Fromage et les Concours de Charrues pour les hommes faits. Une des dites classes doit être ouverte aux Canadiens-Français seulement; l'autre doit être ouverte aux Canadiens-Bretons, avec liberté aux Canadiens-Français de concourir dans l'une quelconque des dites classes, avec les Canadiens-Anglais, s'ils le désirent. Les Classes Canadiennes-Anglaises seront distinguées par des écrivains ou étiquettes bleues, et les Classes Canadiennes-Françaises, par des étiquettes blanches.
6. Les Jumens Poulinières doivent être amenées avec leurs Poulains, afin que les Juges-experts soient en état de décider plus correctement du mérite ou de la valeur de l'animal comme Junnet Poulinière: les Juges feront particulièrement attention au Poulain.
7. Nulle Vache n'aura droit à un prix, à moins que les Juges ne soient convaincus qu'elle a vêlé ou qu'elle est pleine, au temps de la Montre: une règle semblable sera aussi observée à l'égard des Truies et des Brebis.
8. Il ne sera pas loisible à ceux qui auront reçu des prix pour des animaux mâles, de refuser aux souscripteurs l'usage des dits animaux, les demandes restreintes à un certain nombre, à des prix qui ne devront pas excéder les suivants, pour la saison: Etalons, 15s.; Taureaux, 2s. 6d.; Béliers, 1s.; Verrats, 1s. 3d.
9. Tous les animaux femelles qui auront obtenu une fois le premier prix ne pourront plus concourir ensuite, à l'exception des Jumens Poulinières.
10. Tous les animaux de la même classe devront être tenus ensemble sur le même terrain, de manière à ce que les Juges puissent décider de leurs valeurs comparatives.